

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
lundi 1^{er} juin 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., AUGIAT JC., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., VALLET F., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à L. DEVAUX), BRODIN G., DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), MARTIN J.P. (pouvoir à F. VALLET), LAMY R. (pouvoir à W. BEAUFILS), NURY S. (pouvoir à E. PETIT)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Compte rendu de la visite du site de la baignade biologique de La Chapelle Saint Sauveur
- ✓ Point sur le chantier de la Rue des Arts
- ✓ Bilan de la Rencontre des Arts 2015
- ✓ Renouvellement du contrat aidé de Madame Agnès Tête
- ✓ Organisation de la Journée du Patrimoine en septembre 2015
- ✓ Modification de la délibération sur la taxe de séjour
- ✓ Point sur le dossier « santé »
- ✓ Questions diverses

Compte rendu de la visite du site de baignade biologique de la Chapelle Saint-Sauveur

La Chapelle Saint Sauveur (700 habitants) est située en Saône et Loire à 40 km de Chalon sur Saône. Le village n'avait jusqu'à maintenant pas de commerce mais une auberge va prochainement ouvrir. Le maire Monsieur GUITTON est également président de la Communauté de Communes. Il y a 9 ans la commune a fait réaliser une baignade biologique de 1 300 m² dont l'accès est gratuit mais non surveillé. Le coût d'investissement était de 660 000 € avec un apport de la Commune de 100 000 € et 105 000 € par la Communauté de Communes. Le coût de fonctionnement annuel est de l'ordre de 20 000 €.

Le site accueille 1 500 personnes le week end et les retombées économiques se font surtout au niveau des hébergements.

Le cabinet Green Concept qui a réalisé cet équipement revoit actuellement le dossier d'Herculat pour diminuer les coûts. Il a d'ores et déjà proposé une diminution de la surface du bassin mais ce n'est probablement pas la meilleure solution.

La commission qui étudie le projet va se réunir prochainement pour faire le point en tenant compte du retour d'expérience des 2 sites visités (Sauges et la Chapelle Saint Sauveur)

Chantier de la Rue des Arts

L'ouvrage est dans sa phase de finition. Le local poubelle situé face aux ateliers sera prochainement fermé et végétalisé.

La communication pour la location des ateliers a été lancée :

- Réalisation d'une petite plaquette distribuée aux artisans d'art de tous les départements limitrophes (liste Chambre des Métiers)
- Information donnée dans la lettre des adhérents à Atelier d'Art
- Envoi de la plaquette dans les écoles disposant de formation aux Métiers d'art.
- Information sur les médias (radios, journaux locaux)

Bilan de la Rencontre des arts

D'une manière générale on constate :

- Moins d'artisans présents (une cinquantaine) en raison de la sélection mais un niveau de qualité d'artisanat supérieur
- La manifestation a été recentrée sur 2 sites : place de la Toque-Monument aux Morts et Salle des Fêtes
- Une satisfaction des artisans sur l'accueil, sur la capacité de l'organisateur à « faire venir beaucoup de monde » avec cependant des niveaux de ventes disparates
- Selon les artisans présents : la manifestation a attiré cette fois un public nouveau comprenant des « connaisseurs »
- La fréquentation a été plus importante que les autres années mais elle est difficile à quantifier en raison des multi sites et son déroulement pour partie en extérieur. Sur un stand, on a comptabilisé 1 100 visites
- Coût de la manifestation : 4 500 € à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Renouvellement du contrat de Mme Agnès TETE

Le Conseil Communautaire valide la reconduction du Contrat Aidé de Mme Agnès TETE jusqu'au 31 décembre 2015.

Organisation des Journées du Patrimoine en septembre 2015

- Vendredi 18 à 18h00 : Conférence de présentation du mouvement artistique Pop'Art animée par Céline Excoffon
- Samedi 19 de 8h00 à 18h30 : Concours de peinture Pop'Art ouvert à tout participant majeur
- Samedi 19 OU dimanche 20 : Représentation de danse contemporaine avec un instant "Hip-Hop" par les élèves de l'académie de danse SEVERAC de Montluçon
- Samedi 19 + dimanche 20 : Intervention de la slameuse Walah M, avec un temps d'échange pour présenter ce qu'est le slam au public (samedi) puis spectacle "Solo Slam" d'environ 1 heure (entrée libre/sortie chapeau dimanche).
- Sur tout le week-end mise en place d'un circuit géocaching sur le Pays d'Huriel avec des énigmes permettant de trouver les coordonnées GPS des caches dissimulées à des endroits patrimoniaux (ex : chapelle Sainte-Agathe à Saint-Désiré)
- 2 devis : 250 € pour « painting graff » et 250 € pour Solo Slam

Le Conseil Communautaire valide les 2 devis de Painting Graff et Solo Slam. Les élus demandent cependant que l'ensemble des manifestations du territoire soient prises en compte dans la communication tout en évitant les superpositions d'animations à la même heure et le même jour.

Modification de la délibération sur la taxe de séjour à partir du 1^{er} janvier 2015

Principales modifications :

- La coexistence des deux régimes (taxation réelle et taxation forfaitaire) en fonction de la nature de l'hébergement
- La modification du barème avec la création de nouvelles catégories et de nouvelles fourchettes de tarifs
- Les plateformes de réservation en lignes pourront collecter la taxe de séjour pour le compte des logeurs et la reverser annuellement aux collectivités (décret en attente de publication)
- Les abattements facultatifs sont supprimés pour la taxe de séjour forfaitaire

Trois nouvelles catégories d'hébergement sont créées :

- Hôtel de tourisme 5 étoiles
Résidence de tourisme 5 étoiles : entre 0,65 € et 3 €
Meublé de tourisme 5 étoiles
- Chambre d'hôtes : entre 0,20 € et 0,75 €
- Emplacement dans une aire de camping-cars et un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures : entre 0,20 € et 0,75 €

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de cette nouvelle législation, décide de modifier la délibération en conséquence.

Point sur le dossier santé

Le 17 juin, l'ARS statuera sur le dossier santé qui a été présenté par l'association « Pays Huriel Santé ».

Monsieur Alain DUBREUIL, Maire de La Chapelaude, indique qu'il a demandé à l'architecte de l'ATDA le chiffrage de travaux dans une maison qui pourrait accueillir les médecins.

Monsieur CHABROL explique qu'un médecin roumain, Florica CMECIU, est en cours d'installation à Huriel. Les démarches administratives liées à son implantation s'avèrent cependant très compliquées et contraignantes.

Un deuxième médecin issu du dispositif « wanted » est également intéressé mais la recherche d'un local adapté n'a toujours pas aboutie.

Le maire de Saint Désiré relate pour sa part la « désinstallation » en cours de leur médecin qui effectue déjà un mi temps à Culan.

La télé médecine est également évoquée comme solution pour la consultation de spécialistes via Internet d'autant qu'aujourd'hui ces derniers peuvent être rémunérés pour ces missions.

Questions diverses

✓ Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le Président explique que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2015, le montant du FPIC qui sera reversé sur le territoire sera de 194 212 € avec une répartition de droit commun permettant un reversement de 61 433 € à la Communauté de Communes et de 132 769 € aux communes membres.

Néanmoins, le Conseil Communautaire a la possibilité de procéder à une répartition alternative du reversement par délibération prise avant le 30 juin 2015. Cette répartition « dérogatoire libre » permet de définir librement la nouvelle répartition du reversement sans aucune règle particulière prescrite. Cependant pour cela, il est nécessaire d'avoir des délibérations concordantes prises avant le 30 juin 2015 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres à la majorité simple.

Après avoir rappelé les nouvelles compétences confiées à la Communauté de Communes, notamment en matière de tourisme ainsi que la vocation de celle-ci à mener les projets les plus importants du territoire, le Président propose que la répartition du FPIC soit revue afin d'augmenter la part intercommunale.

Monsieur Alain LHOPITEAU demande que les communes puissent percevoir une part au moins égale à ce qu'elles ont reçu en 2014. La Communauté de Communes bénéficierait, elle, de l'augmentation du FPIC en 2015.

Le Conseil Communautaire après un vote avec 25 voix pour et 5 voix contre décide d'opter pour la répartition dérogatoire libre du FPIC de la manière suivante :

- reversement aux communes de 100 000 €
- reversement à la Communauté de Communes de 94 212 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 juillet à 18 H 00 à Saint Sauvier.